

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 58/1967 (1967)

Artikel: Genève
Autor: Christe, Armand / Dubois, Philippe / Hutmacher, Walo
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115471>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GENÈVE

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Inspectorat. — En raison de l'augmentation du nombre des classes de la division préparatoire, le Conseil d'Etat a nommé, dès le 1^{er} janvier 1967, une quatrième inspectrice d'écoles enfantines en la personne de Mme Lucette Baud, jusqu'alors maîtresse de méthodologie aux études pédagogiques. D'autre part, M. Daniel Aubert, instituteur, a été appelé aux fonctions d'attaché à la direction des études pédagogiques et assurera l'inspection de l'école primaire d'application du parc Geisendorf.

Elèves. — Au 31 décembre 1966, l'effectif des classes enfantines et primaires du canton était de 25 149 élèves, répartis en 1000 classes. Par rapport à 1965-1966, le nombre des classes s'est accru de 62 unités.

Personnel. — Les autorités scolaires ont examiné avec attention les mesures proposées par la commission chargée d'étudier le problème de la pénurie de personnel enseignant enfantin et primaire. Les intentions du département — création d'une nouvelle catégorie de personnel, les jardinières d'enfants, pour diriger les classes facultatives de l'école enfantine (élèves de 4 et 5 ans) et appel à des maîtresses enfantines pour tenir des classes de 2^e année primaire — se sont heurtées à l'opposition des associations professionnelles. Une décision définitive interviendra au cours de l'année scolaire 1967-1968.

Enseignement. — Comme annoncé l'an passé, une nouvelle édition du plan d'études a paru en septembre 1966, sous la forme d'un classeur à anneaux. Ce système doit permettre ultérieurement une mise à jour continue des programmes. Le classeur contient le nouveau programme d'enseignement des sciences adopté par le département et introduit dans les classes du degré 6 en première urgence.

Plusieurs classes de 2^e année primaire ont expérimenté un nouveau programme d'arithmétique, issu des travaux de la commission instituée par le département. Cette expérimentation sera reprise en 1967-1968 et étendue à quelques classes du degré 3.

Perfectionnement. — Les divers cours de perfectionnement organisés par la direction de l'enseignement primaire durant l'année scolaire 1966-1967 ont porté notamment sur l'emploi du matériel Cuisenaire dans les classes de la division préparatoire, le nouveau programme d'enseignement des sciences dans les classes de 6^e année et l'enseignement de la géométrie dans les degrés 5 et 6. En outre, afin de donner aux maîtresses enfantines et aux institutrices des degrés inférieurs de l'école primaire des connaissances en mathématiques modernes, un cours spécial, facultatif, a été mis sur pied par les autorités scolaires. Ce cours, suivi par près de 250 personnes, a remporté un vif succès.

Moyens d'enseignement. — Un nouveau manuel de sciences, édité en France, a été introduit dans les classes de 6^e année. Il permet d'exercer les notions figurant au nouveau programme d'enseignement de cette discipline.

Les titulaires des classes de 4^e année ont reçu une série de « Leçons de solfège », ouvrage publié par le département. Ce recueil fait suite à ceux édités précédemment à l'intention des institutrices des degrés 2 et 3.

Tous les élèves de 3^e année ont reçu, à la rentrée des classes, un stylographe livré par l'économat cantonal. La distribution de cette fourniture a été décidée par le département à la suite d'essais entrepris l'an passé, dans un certain nombre de classes, par le service de la recherche pédagogique.

Cours de culture et de langue italiennes. — En vertu des accords passés entre la Suisse et l'Italie, le département a autorisé le Consulat général d'Italie à Genève à mettre sur pied des cours de culture et de langue italiennes à l'intention des élèves italiens dont les parents se sont fixés dans le canton. Ces cours ont lieu pendant l'horaire scolaire et les élèves qui les fréquentent à raison d'une demi-journée par semaine sont dispensés de suivre leur classe pendant ce temps. Les autorités municipales de plusieurs communes ont mis gracieusement à disposition les locaux nécessaires.

ARMAND CHRISTE

directeur de l'enseignement primaire

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Problèmes généraux

D'impérieuses raisons de santé ont obligé M. Louis Meier à renoncer à sa fonction de directeur général de l'enseignement secondaire; son activité est désormais entièrement celle de premier secrétaire adjoint du département de l'instruction publique.

M. Philippe Dubois lui a succédé à la direction générale de l'enseignement secondaire. Il est assisté de M. Raymond Stévenin, doyen attaché à la direction.

Pour raison de santé également, M. Jean-Paul Extermann, directeur, chargé de mission dans le cadre des études pédagogiques, a dû prendre sa retraite. M. Werner Uhlig, nommé directeur dans l'enseignement secondaire, a pris sa succession et a installé le service des études pédagogiques de l'enseignement secondaire à la Villa Lullin. En 1967, il a dirigé la formation d'environ 90 candidats, répartis à peu près également entre les deux années d'études. Une douzaine d'entre eux se destinent à l'enseignement de la mathématique; la physique a été choisie par un nombre équivalent de candidats. Plus de la moitié des étudiants de première année relèvent du cycle d'orientation.

M. Paul Gilliéron a été nommé inspecteur de l'enseignement de la gymnastique, en remplacement de M. Louis Sauthier qui a atteint la limite d'âge. Pour la même raison, M. Roger Piguet a succédé à M. Lucien Dunant dans la fonction d'inspecteur de l'enseignement des travaux manuels.

Au mois de mai 1967, le chantier du futur collège mixte de la rive droite a été ouvert; ce gymnase entrera en service en automne 1969.

Le centre des moyens audio-visuels du département a continué de s'installer dans ses nouveaux locaux du parc de Budé.

Les écoles secondaires

Le cycle d'orientation disposera, dès septembre 1967, de deux nouveaux bâtiments; M. Roger Beuchat a été nommé directeur du collège de la Golette à Meyrin et M. Jean Grosfillier, directeur du collège du Marais à Onex. Grâce à ces deux groupes scolaires, la zone de recrutement du cycle d'orientation s'étend dorénavant à presque tout l'ouest de l'agglomération urbaine.

Quant aux enfants provenant du secteur compris entre la Ville et Jussy, ils disposent de nouveaux pavillons au collège de la Gradelle.

Le Conseil d'Etat a pris une décision importante en adoptant le règlement du cycle d'orientation.

De Noël à Pâques, un grand nombre d'élèves de cet ordre d'enseignement ont participé à des classes de neige à Champéry. Cette expérience s'est révélée très instructive sur le plan social.

Le cycle d'orientation a encore inauguré une école de parents qui a remporté un succès encourageant.

L'enseignement de la mathématique nouvelle s'étend dorénavant à toutes les écoles de division inférieure: *collège de Genève, cycle d'orientation, collège moderne, école supérieure de jeunes filles, école professionnelle et ménagère.*

En division supérieure, le collège de Genève a complété son équipement scientifique par l'installation de nouveaux laboratoires.

L'école supérieure de commerce étudie une réforme fondamentale de ses structures.

L'école professionnelle pour l'industrie et l'artisanat est désormais assurée que le Centre professionnel sera construit au cours des prochaines années dans la zone suburbaine à l'ouest de Genève.

Les écoles techniques ont inauguré leur laboratoire de langues. Grâce à l'acquisition d'un nouveau bâtiment, l'école d'horlogerie et d'électricité pourra probablement être entièrement regroupée au Petit-Lancy. Ce transfert permettra d'affecter uniquement à l'école technique supérieure les futurs locaux prévus dans la troisième étape de l'agrandissement des écoles techniques.

Enfin, comme l'an dernier, le département de l'instruction publique a pu proposer à des milliers d'élèves, en collaboration avec le service des spectacles et concerts de la Ville de Genève, la direction du Grand-Théâtre et celle de la Comédie, des représentations spéciales et des répétitions générales. Ces spectacles offerts gracieusement ou à des prix réduits, contribuent à l'initiation musicale de la jeunesse et à la formation d'un public cultivé.

PHILIPPE DUBOIS
*directeur général de
l'enseignement secondaire*

SERVICE DE LA RECHERCHE SOCIOLOGIQUE

En septembre 1966, le service a procédé au recensement habituel des élèves de l'ensemble des écoles publiques et privées du canton. Cette opération se déroule maintenant avec assez de sécurité pour que les maîtres de

classe puissent être déchargés du travail fastidieux d'écriture des listes nominatives d'élèves.

Un fichier des élèves permet en effet de les faire éditer par un ordinateur, sur des formules spécialement mises au point et adaptées aux besoins des différents services administratifs qui les réclament: inspecteurs d'école, service de santé de la jeunesse, secrétariats des écoles secondaires, assurance scolaire, etc.

Les statistiques calculées à partir du fichier des élèves ont donné lieu à la publication S. 67.03.

Le service a été chargé de mettre en place un système d'application des nouvelles dispositions légales en matière de gratuité des études et d'allocations d'études (loi sur la démocratisation des études). La loi prévoit dorénavant un droit automatique aux prestations de l'Etat sous condition de certains critères. La mise en place du système d'application nécessite la création d'un volumineux fichier d'élèves des écoles secondaires supérieures et d'étudiants de l'Université (environ 10 000 individus) et l'écriture de nombreux programmes d'ordinateur.

Rapports et publications :

HUTMACHER (Walo)

« Propositions pour un système d'application de la loi pour la démocratisation des études » / Février 1967 / S. 67.01.

HUTMACHER (Walo)

« Propositions pour une méthode de calcul des prévisions de dépenses des établissements hospitaliers du canton de Genève » / Février 1967 / S. 67.02.

DU PASQUIER (Jean-Noël) et MOECKLI (Gustave)

« Recensement 1966, prévisions 1967-1972 » / Avril 1967 / S. 67.03

HUTMACHER (Walo)

« Recensement des demandes de placement d'enfants enregistrées par le groupe Placements familiaux et institutionnels » / Mai 1967 / S. 67.04

DU PASQUIER (Jean-Noël)

« Prévisions des effectifs d'élèves de 1967 à 1981 pour l'Ecole supérieure de jeunes filles, division supérieure et l'Ecole technique supérieure » / Juillet 1967 / S. 67.05.

WALO HUTMACHER

directeur du service de la recherche sociologique

SERVICE DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE

RECHERCHES ACHÉVÉES EN 1967

1. *Conjugaison.* L'efficacité des cahiers d'entraînement est confirmée au niveau de la 6^e année. Les classes expérimentales l'emportent sur les classes témoins non seulement aux exercices traditionnels mais aussi dans l'emploi spontané des verbes.

2. *Orthographe*. L'efficacité des cahiers d'entraînement est aussi établie.
3. *Écriture*. Une enquête faite en Suisse et à l'étranger a montré que l'écriture script n'était guère employée qu'au début de l'enseignement de l'écriture, au moment où il est utile qu'il y ait concordance entre les caractères lus dans le livre de lecture et les caractères écrits.

RECHERCHES EN COURS

4. *Connaissances en arithmétique* des élèves qui entrent à l'EPIA (Ecole professionnelle pour l'Industrie et l'Artisanat). L'enquête a été étendue à presque toute la Suisse romande. A Genève une étude comparative a été faite entre tous les élèves du degré 10 (15-16 ans).
5. *Table de multiplication*. Efficacité probable d'exercices comportant une part de raisonnement axée sur les propriétés de la multiplication.
6. *Orthographe d'usage*. Valeur d'exercices construits en fonction du degré de difficulté des mots et des points critiques.
7. *Dictionnaire*. Tests pour mesurer l'usage que les élèves savent faire d'un ouvrage de références.
8. *Docimologie*. Enquête longitudinale sur la valeur d'abaques régulateurs pour l'attribution des notes.
9. *Epreuves des inspecteurs*. Analyse et publication des observations les plus importantes dans l'*Annuaire* du SRP.
10. *Adaptation française du Test d'aptitudes mentales primaires* de Thurstone.

RECHERCHES NOUVELLES

11. *Orthographe spontanée* telle qu'elle apparaît dans les brouillons des compositions des élèves (4^e-7^e années). Comparaison 1957-1967.
12. *Arithmétique*. Elaboration d'épreuves diagnostiques pour le début de chaque trimestre (3^e-6^e).
13. *Arithmétique*. Contrôle de la mise en place expérimentale d'un nouveau programme d'arithmétique (inspiration CIPER) pour les degrés 1, 2 et 3 ainsi que pour la 2^e année enfantine (5 ans).
14. *Géométrie*. Tests destinés à mesurer la valeur d'un nouveau manuel de géométrie.

RELATIONS

Paris: Laboratoire de pédagogie de la Sorbonne; école-pilote de la rue Le Vau (XX^e); école Decroly de Saint-Mandé.

Québec: Facultés des sciences de l'éducation de Sherbrooke, Montréal et Québec; Institut de la recherche pédagogique du Ministère de l'Éducation du Québec.

Samuel ROLLER

directeur du service de la recherche pédagogique

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Aide fédérale et coordination

L'année 1966 s'inscrira dans les fastes universitaires comme celle où aura débuté l'aide fédérale aux universités.

A diverses reprises, au cours de cette année, l'accent a été mis sur le problème de la recherche universitaire, sur ses relations avec l'enseignement. Alors que dans de nombreux pays la recherche est de plus en plus confiée à des instituts spécialisés, le Conseil national de la recherche de notre pays s'applique à la maintenir dans le cadre des universités. Il importe que les étudiants subissent, dès leur entrée dans les laboratoires et les séminaires de l'Université, la fascination de la recherche.

Mais cette dernière coûte cher. Il lui faut sans cesse de nouveaux appareils, de nouveaux livres, un personnel auxiliaire accru. Elle entraîne la construction de nouveaux bâtiments. C'est pourquoi les cantons universitaires sont désormais aidés par la Confédération et cette aide, on peut d'ores et déjà le prévoir, ira en augmentant. Si les Chambres fédérales ont heureusement compris qu'il s'agissait d'un investissement nécessaire à la survie du pays, il reste encore à fournir un gros effort pour en convaincre plus généralement l'opinion publique.

Cette aide fédérale ne sera pas sans conséquence pour la structure de nos universités. Elle rend nécessaire une coordination plus étroite entre elles et, sans doute, vont-elles subir une pression grandissante qui les obligera à ajuster leurs programmes. D'aucuns s'en réjouissent alors que d'autres sont sceptiques. Il faut bien reconnaître que si le terme de coordination est de plus en plus souvent utilisé, sa signification exacte et sa portée n'ont pas encore été précisées avec le soin souhaitable.

Il conviendrait de bien marquer les limites de cette coordination: il n'est pas question de priver une université des enseignements de base nécessaires à la formation des futurs cadres du pays. A l'heure où s'améliorent petit à petit les contacts entre maîtres et étudiants, il serait absurde d'opérer des concentrations qui compromettraient la valeur de l'enseignement. Mais cette coordination doit porter sur les disciplines spéciales et, très particulièrement, sur l'organisation de la recherche. Les distances qui, sur la carte, séparent nos universités apparaissent de moins en moins comme un obstacle. Il résultera d'une judicieuse répartition des tâches, non pas un appauvrissement de chacune des universités, mais un élargissement de la gamme des enseignements et des possibilités de recherches offertes aux étudiants. Cet effort, qui a été intensifié au cours de la période que nous considérons ici, sera particulièrement salutaire pour les universités romandes.

Les rencontres entre recteurs, doyens et secrétaires des universités se sont multipliées. Des organes de coordination ont été créés et se sont mis au travail. Déjà paraissent leurs premiers rapports. Le temps n'est peut-être pas éloigné où les « Etudes pédagogiques » introduiront une nouvelle rubrique qui permettra de faire mieux connaître le fruit de cet effort commun de coordination.

Coordination aussi à l'intérieur de l'Université

Un effort accru de coordination n'est pas moins nécessaire à l'intérieur même de l'Université. De nombreuses disciplines apparentées, sinon iden-

tiques, sont pratiquées parallèlement dans plusieurs facultés sans que l'on tire toujours de cette communauté d'intérêt tout le parti qu'on pourrait. Le cadre des facultés ne coïncide plus avec la configuration actuelle des sciences et il a pour effet d'entretenir des cloisons étanches là où devrait se manifester une étroite collaboration. Il semble même qu'à l'intérieur des facultés une conception trop absolue de l'autonomie des diverses chaires fasse souvent obstacle à une meilleure distribution du travail et de l'enseignement.

C'est cette situation qui a incité le recteur, au cours de la dernière année académique, à poursuivre activement l'étude d'une refonte des structures de l'Université.

Le problème se pose en termes très différents selon les facultés et c'est à leur échelon qu'il doit être traité. La procédure en sera d'autant alourdie et retardée mais la perspective de pouvoir, grâce aux structures nouvelles, non seulement améliorer les conditions d'enseignement, mais aussi mieux utiliser les hommes et les moyens matériels dont dispose l'Université doit permettre de surmonter tous les obstacles.

Le nombre des étudiants évolue

La liste des étudiants durant le semestre d'hiver 1966/67 a fait apparaître un total de 4897, y compris 218 auditeurs, soit 4679 étudiants immatriculés. Nous constatons qu'ils étaient de 379 plus nombreux que l'année précédente à la même période, et de 414 plus nombreux que durant le semestre d'été 1966. Il y avait 1903 étudiantes, soit nettement moins de la moitié du total.

Les étrangers et étrangères étaient de loin les plus nombreux: 2069; les Confédérés venaient ensuite (1481) et les Genevois en dernier (1129, soit moins du quart).

Les cinq continents étaient représentés par des étrangers originaires de plus de 70 pays. Les plus nombreux étaient les Français (429), suivis des Allemands (199), des Américains (176), des Italiens (124), des Anglais (110). Ils étaient particulièrement nombreux à l'École d'interprètes (614) et à la Faculté des SES (513).

Parmi les Suisses non Genevois, les plus nombreux étaient les Vaudois (285), suivis des Bernois (261), des Valaisans (216), des Neuchâtelois (152) et des Tessinois (104). Les vingt et un autres cantons confédérés étaient tous représentés par au moins quatre étudiants.

Sur 2610 Suisses, il y avait 880 Suissesses, alors que sur 2069 étrangers, l'élément féminin atteignait presque la moitié: 1023.

La faculté la moins courue est très nettement celle de théologie, avec 53 étudiants, dont 17 étrangers seulement et dix demoiselles. La plus peuplée est celle des SES, avec 973 étudiants dont 513 étrangers, viennent ensuite les sciences (743), la médecine (741), l'École d'interprètes (705), les lettres (483), les sciences de l'éducation (453), le droit (348), l'École d'architecture (180). Les étrangers sont majoritaires en SES, comme on vient de le voir, ainsi qu'à l'École d'architecture et à l'École d'interprètes où ils constituent plus des 6/7 du contingent. Les étudiants d'origine genevoise sont en majorité à la Faculté des sciences (274 contre 255 Confédérés et 214 étrangers) et à la Faculté de théologie. L'élément féminin

prédomine très nettement sur les bancs de l'École d'interprètes (586 étudiantes sur 750 au total), et légèrement aussi à la Faculté des lettres (269 sur 483).

BERNARD DUCRET

secrétaire général de l'Université

DÉMOCRATISATION DES ÉTUDES

Le 18 décembre 1966, le peuple genevois a accepté une loi sur la démocratisation des études. Sous le titre « Encouragement aux études », une série de dispositions nouvelles ont été introduites dans la loi sur l'instruction publique du 6 novembre 1940. Le principe général est posé en ces termes à l'article 119 A: « L'Etat encourage la jeunesse, notamment par l'octroi d'une aide financière, à acquérir une instruction aussi étendue que possible. »

La gratuité des études est accordée:

- a) aux élèves de la division supérieure de l'enseignement secondaire qui sont genevois et aux étudiants de l'université;
- b) aux élèves et aux étudiants confédérés dont les parents sont domiciliés dans le canton et aux élèves et étudiants confédérés non domiciliés dans le canton, dont le canton de domicile accorde la réciprocité aux élèves et étudiants domiciliés sur le territoire genevois;
- c) aux élèves et aux étudiants étrangers dont les parents sont domiciliés dans le canton, à condition que le pays d'origine accorde la réciprocité aux élèves et aux étudiants genevois.

D'autre part, une aide financière est prévue sous forme d'allocations d'études de 125 F par mois dans les deux degrés qui suivent la scolarité obligatoire, de 200 F dans les deux degrés qui précèdent la maturité et de 300 F à l'université. Les conditions ouvrant droit à cette allocation sont les suivantes:

- a) L'élève ou l'étudiant doit être de nationalité suisse et, s'il n'est pas genevois, ses parents doivent être domiciliés à Genève;
- b) il doit poursuivre normalement ses études;
- c) il doit remplir les conditions de capacité fixées par les règlements.

Le revenu annuel de ses parents ne doit pas excéder certaines limites variant suivant l'effectif du groupe familial (13 800 F par exemple pour une famille comprenant le père, la mère et l'élève ou l'étudiant à leur charge). Il est tenu compte également de la fortune des parents dans une certaine mesure. Aucune limite d'âge n'est fixée par la loi, ce qui permet à des adultes qui voudraient entreprendre ou poursuivre des études de bénéficier des allocations.